



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 6 juin 2016 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Francine Roy, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Juliette Côté, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 M. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2016-06-091

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-093

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 127 265.39 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 06-2016 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2016-06-094

TARIFICATION BRANCHEMENT ÉGOUT – DEMANDE D’UN CITOYEN

Considérant la réception d’une demande d’un citoyen auprès de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour un branchement d’égout dû au changement de son drain français à sa propriété.

Considérant qu’à l’article 2 – service municipal d’égout du règlement numéro 259 concernant les branchements au réseau d’égout municipal et établissant les modalités et les frais de branchements et de raccordement, le conseil fixe par résolution les frais exigibles pour le raccordement au réseau d’égout.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de facturer au demandeur 200 \$ fixe pour le raccordement au réseau d’égout municipal. Il est de plus résolu que la municipalité exécute la sortie en premier afin de déterminer la pente et la hauteur d’arriver du tuyau.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-095

DEMANDE D’APPUI DE RENOUVELLEMENT DE SABLIERE DES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC. AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a reçu une demande de l’entreprise Les Carrières Dubé et Fils Inc, ci-après la requérante, concernant l’utilisation à des fins autres que l’agriculture sur les lots 1B, 2B, 3B, 4B au rang 4 et les lots 5A, 6A, 7A, 8A, 8B-P au rang 5, enregistrés sous le Cadastre du canton de Robitaille et localisés sur son territoire pour le renouvellement de l’autorisation émise dans le passé sous le dossier #401733.

Considérant qu’un dossier a déjà été ouvert à la CPTAQ sous le numéro 411649 concernant la présente demande.

Considérant que la troisième sous-section de la section IV de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles exige que la municipalité transmette à la commission une recommandation quant à la demande reçue.

Considérant que la municipalité remarque que le projet faisant l’objet de la demande concerne le renouvellement d’une autorisation émise par le passé.

Considérant que la demande est d’une durée d’autorisation temporaire de dix (10) ans pour l’exploitation d’une sablière.

Considérant que, tel qu’exigé par l’article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité remarque qu’une grande partie de son territoire fait partie des zones agricoles protégées et que peu d’espace hors de ces zones seraient propice à l’usage projeté par la requérante.

Considérant que le fait de refuser la demande de la requérante entrainerait la cessation d’une exploitation en cour qui a déjà fait l’objet d’une autorisation de la commission dans le passé (dossier #411649).

Considérant que cette exploitation est présente depuis quelques années et qu’elle ne semble pas avoir affecté négativement le potentiel agricole des lots voisins.

Sur la proposition d’Alain Malenfant, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec transmette un avis favorable à la CPTAQ, concernant la demande d’utilisation à des fins autres que l’agriculture sur les lots 1B, 2B, 3B, 4B au rang 4 et les lots 5A, 6A, 7A, 8A, 8B-P au rang 5, enregistrés sous le Cadastre du canton de Robitaille et localisés sur son territoire pour le renouvellement de l’autorisation émise dans le passé sous le dossier #401733.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-096

REPORTER LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU LUNDI 8 AOÛT 2016 AU MARDI 16 AOÛT 2016 DÛ AUX VACANCES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de reporter la séance ordinaire du conseil du lundi 8 août 2016 au mardi 16 août 2016 dû aux vacances estivales.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL EN PÉRIODE ESTIVALE

Le bureau municipal sera fermé à partir du premier vendredi après la fête de la Saint-Jean-Baptiste et le vendredi avant la fête du travail. Une affiche sera placée à l'entrée et sur le site Facebook de la municipalité.

RÉSOLUTION N° 2016-06-097

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) DU 15 AU 17 JUIN 2016 À QUÉBEC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser la directrice générale à participer au congrès 2016 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec du 15 au 17 juin 2015. Il est de plus résolu d'autoriser les frais d'inscription, de déplacements, de repas et d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-098

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DU COORDONNATEUR ET DES MONITEURS DU TERRAIN DE JEUX

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de procéder à l'embauche de Lou-Ann Thériault à titre de coordonnatrice et de Shany Morin, Frédérica Morin et Stéphanie Chouinard à titre de monitrices au terrain de jeux, édition 2016. La coordonnatrice débutera le 20 juin 2016 alors que les monitrices débuteront le 27 juin 2016. La semaine de travail de la coordonnatrice est de 35 heures et celle des monitrices est de 30 heures. Les activités du terrain de jeux termineront le vendredi 5 août 2016. Le salaire est celui prévu à l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-099

EMBAUCHE DES SAUVETEURS À LA PISCINE MUNICIPALE SAISON ESTIVALE 2016

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de procéder à l'embauche d'Olivia Beaulieu, Alexe Cimon-Lévesque et Charles Baril à titre de sauveteur à la piscine municipale saison 2016. La durée est du 24 juin au 27 août 2016. Le salaire est celui prévu à l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-100

EMBAUCHE DU PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES JARDINIÈRES ET FLEURS ANNUELLES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Michel Touzin comme préposé à l'entretien des jardinières et des annuelles sur les terrains municipaux pour l'été 2016. Il est de plus résolu que le contrat soit du 20 juin au 10 septembre 2016

(12 semaines) et la rémunération est de 165 \$ par semaine et sera payé une fois par mois par chèque au montant de 660 \$/mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-101

PERMANENCE – INSPECTEUR MUNICIPAL

Considérant l'entente entre quatre municipalités, c'est-à-dire Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles et Saint-Louis-du-Ha! Ha! à l'embauche de monsieur Carl Pinard le 23 novembre 2015 dernier.

Considérant la période de probation de six (6) mois terminé.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accorder la permanence à monsieur Carl Pinard à titre d'inspecteur municipal, et ce, à compter du 23 mai 2016. Il est entendu que le salaire sera ajusté, le cas échéant, au terme d'une année d'expérience.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-102

ENTÉRINER LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR REPRÉSENTER LE CONSEIL MUNICIPAL À LA 37^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 28 MAI 2016

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de nommer madame Suzanne Ouellet représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (C.R.S.B.P).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-103

ENTÉRINER LA PARTICIPATION DU OU DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE À LA 37^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 28 MAI 2016

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de nommer madame Céline Morin responsable de la bibliothèque municipale; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-104

AUTORISATION AU PERSONNEL DU TERRAIN DE JEUX À PARTICIPER AUX FORMATIONS OFFERTES PAR L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS)

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de d'inscrire le personnel du terrain de jeux aux formations offertes par l'URLS, soit la formation loisir d'été les 11 et 12 juin 2016 à Saint-Anaclet-de-Lessard. Les formations exigeront un déboursé de 240 \$ plus taxes pour les inscriptions. Il est de plus résolu d'autoriser les frais de déplacements et de repas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-105

ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PRIX – ABAT POUSSIÈRE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la proposition de Les Aménagements Lamontagne de Rimouski pour l'approvisionnement et l'épandage d'environ 66 000 litres d'abat-poussière – chlorure de calcium liquide 35 %. Le prix proposé au litre est de 0.33 \$. Il est de plus résolu que l'épandage soit fait une fois seulement durant l'été, mais que l'étendue soit fait à la longueur des rangs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-106

ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PRIX - ABRASIFS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la proposition de 9261-8768 Québec Inc., laquelle s'élève à 3.96 \$ la tonne taxes incluses, pour 2 600 à 3 000 tonnes. Le transport sera réalisé par les Transporteurs en vrac. Il est de plus résolu que deux échantillons du matériel proposé soit prélevé par le directeur des travaux publics et expédié à un laboratoire spécialisé afin de faire confirmer que le calibre du matériel est bien de l'AB-10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-107

ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PRIX – PRIX À L'HEURE LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter la proposition de Transport Maurice Richard Inc. au montant de 89 \$ de l'heure pour la location d'une pelle mécanique minimum 315 avec opérateur pour faire le profilage des fossés. Il est de plus résolu que les travaux soient fait sur la route du rang 7, le rang 7 Ouest jusqu'à Blaise Santerre et le rang 5-6 Est et la durée des travaux sera de quatre semaines, du 20 juin au 15 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-108

REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 89 704 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-109

DEMANDE DE PRIX – ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – POUR L’ANNEXION DE QUATRE LOTS MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR VS MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d’accepter la proposition de Parent & Ouellet au montant de 800 \$ plus taxes concernant l’annexion au territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, de quatre (4) lots étant situés présentement à l’intérieur des limites de la municipalité d’Auclair. Il est de plus résolu que l’arpenteur-géomètre produise une description technique accompagnée d’un plan qui devront être déposés au Greffe de l’Arpenteur Général du Québec. Le tout devra aussi être réalisé en vertu des Instructions Générales d’Arpentage (version 2013) qui sont émises par le Bureau de l’Arpenteur Général du Québec. Toutefois, avant d’être officialisé au Ministère précité, l’arpentage devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-110

OFFRE DE SERVICE – INFOTECH – CONTRAT DE 4 ANS AVEC 0 % D’AUGMENTATION

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d’accepter l’offre de service d’Infotech au montant de 5 295 \$ par année pour le renouvellement de notre contrat de service, soit un contrat de 4 ans, à 0 % d’augmentation annuellement pendant cette période. Cette offre promotionnelle de renouvellement est payable à la date anniversaire de notre contrat.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-111

AUTORISATION AU COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE POUR LES FEUX D’ARTIFICE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d’autoriser le Comité de la St-Jean-Baptiste à utiliser des feux d’artifice et des pièces pyrotechniques dans le cadre des activités du 23 juin prochain.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-112

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC (OMH)

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d’approuver les états financiers au 31 décembre 2015 de l’Office municipal d’habitation. Le montant du remboursement à la municipalité est fixé à 2 619 \$ en raison notamment de l’augmentation de la location des appartements.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-113

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d’accepter d’aider financièrement la Fabrique de la paroisse de Saint-Michel-du-Squatec au montant de 2 600 \$ pour le changement des portes à l’église afin de contribuer à l’amélioration de notre patrimoine.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

CHANGEMENT DANS LE RÈGLEMENT # 327 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR
AJOUTER UN ARTICLE SUR LA PLANTE ENVAHISSANTE – BERCE DU CAUCASE

Selon notre règlement en vigueur, il est déjà mentionné à l'article 16 – broussailles et mauvaises herbes : qui constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser pousser sur tel immeuble des mauvaises herbes. Sont considérés comme mauvaises herbes *l'Heracleum mantegazzianum* appelée aussi la berce du Caucase. Les dispositions administratives y sont également énumérées.

RÉSOLUTION N° 2016-06-114

DEMANDE DE PRIX – RÉPARATION DE LA TOITURE DU GARAGE AU SIS 59, RUE SAINT-JOSEPH

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale à demander des prix pour la réparation de la toiture du garage au sis, 59, rue Saint-Joseph. Il est de plus résolu que la toiture soit fait en tôle peinte au lieu du bardeau d'asphalte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-06-115

L'AVENIR DE POSTES CANADA SE JOUE MAINTENANT

Considérant la nécessité de maintenir notre bureau de poste ouvert.

Considérant le besoin d'avoir des livraisons quotidiennes et de recevoir notre courrier à domicile.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de faire parvenir notre mémoire et nos commentaires auprès du groupe de travail pour qu'ils maintiennent notre bureau de poste ouvert. Il est de plus résolu de Postes Canada offre des services de qualité à un prix raisonnable partout au pays. L'avenir du service postal public du Canada est essentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES – 9 MAI 2016

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de mai 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING –MAI 2016

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de mai 2016, il y a eu 35 nuitées.

RÉSOLUTION 2016-06-116

DEMANDE DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la demande du comité de la bibliothèque afin que la municipalité assume les frais d'électricien pour déplacer la colonne qui est au centre de la bibliothèque (fil électrique), de diminuer le nombre d'ordinateur au CACI et de les déplacer au fond du local pour avoir un espace adéquat afin d'accueillir des auteurs et des utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2016-06-117

RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA À L'ANSE-À-WILLIAM

À l'unanimité des conseillers, il est résolu de demander au Parc national du Lac-Témiscouata de vérifier lors de l'élaboration du parc la demande des citoyens et du conseil municipal concernant l'installation d'une rampe de mise à l'eau à l'Anse-à-William pour les utilisateurs du Lac Témiscouata du secteur de Saint-Michel-du-Squatec et valider quand il prévoit faire l'installation de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21 h 20.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière